

## Comité d'étude sur les investissements publics

Rapport d'activité,  
septembre 2023  
à septembre 2024

septembre  
**2024**

Les membres du Comité d'étude sur les investissements publics :

Monsieur B. Regout, Président, sur proposition du Bureau fédéral du plan ;

Madame G. Gentil, sur proposition du Bureau fédéral du plan ;

Madame M. Druant, sur proposition de la Banque nationale de Belgique ;

Madame F. Lepoivre, sur proposition du ministre de l'Économie ;

Monsieur K. Devoldere, sur proposition du ministre des Finances ;

Monsieur V. Van Steenberghe, sur proposition de la ministre du Climat ;

Monsieur A. Legay, sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation ;

Monsieur T. Hermans, sur proposition de la secrétaire d'État au Budget.

Le Secrétariat :

Madame P. de Radiguès, Monsieur B. de Hemptinne, Monsieur M. Van der Beeuren et Monsieur T. Greuse.

# Table des matières

<b>1. Contexte et introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Mise en place du CEIP .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Réalisations du CEIP : publications et événements .....</b>	<b>3</b>
3.1. Cadre de référence pour les travaux du CEIP	3
3.2. Bonnes pratiques de gestion de l'investissement public	4
3.3. État des lieux quantitatif de l'investissement public en Belgique	5
3.4. L'investissement public dans le cadre de la transition climatique	6
<b>4. Contribution au débat public et collaborations .....</b>	<b>7</b>
4.1. Participation au débat public	7
4.2. Collaborations	7
<b>5. Travaux futurs .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Annexes .....</b>	<b>11</b>
6.1. Nomination des membres du CEIP	11
6.2. Ressources humaines du secrétariat	11
6.3. Ressources financières du CEIP	12
6.4. Support du TSI de la Commission européenne avec AARC	13
6.5. Liste des publications du CEIP à date	13



# 1. Contexte et introduction

Le Comité d'étude sur les investissements publics (CEIP) a été **établi par l'arrêté royal du 16 février 2023** pour assister les instances politiques dans l'élaboration de la politique d'investissement public. Le Comité est logé au sein du Conseil Supérieur des Finances et s'inscrit dans l'autonomie et l'indépendance caractérisant cette institution. Conformément à l'article 19.11 de cet arrêté royal, le Bureau fédéral du Plan est chargé du secrétariat du Comité. Formellement, les missions du comité explicitées dans l'arrêté royal à l'article 19.5 sont structurées en cinq points et ont pour but d'« assister le ministre qui a l'Économie dans ses attributions, le ministre qui a les Finances dans ses attributions et le ministre qui a le Budget dans ses attributions, dans l'élaboration de la politique d'investissement public » :

- « a) dresser un état des lieux thématique en matière d'investissement public et des programmations en cours en Belgique, ainsi que de sa position au regard des autres pays de la zone euro ;  
b) identifier les besoins et les opportunités d'investissements publics, notamment dans le cadre de la double transition (écologique et numérique) ;  
c) identifier et évaluer les obstacles (réglementaires, administratifs, financiers) en matière de mise en œuvre des investissements publics et des pistes de solutions ;  
d) recommander des outils méthodologiques et procédures régulant la sélection et l'évaluation ex ante des projets d'investissement public, notamment sur la base des meilleures pratiques observées au niveau international ;  
e) inciter le dialogue technique entre les entités du pays en matière d'investissements publics et organiser l'échange de bonnes pratiques entre elles. Celui-ci demeurera facultatif, compte tenu du caractère purement fédéral du comité nouvellement créé. »

Un autre **arrêté royal, daté du 24 mai 2023** fait suite à l'arrêté fondateur du Comité et concerne la **nomination de ses membres** (voir composition en annexe).

Différentes notes<sup>1</sup> au Conseil des ministres indiquent un budget de fonctionnement initial de 500keur pour la période de 2022 à 2024. Il est en outre indiqué que « le CEIP fera l'objet d'une évaluation en amont de la confection du budget initial 2025. »

Ce rapport d'activité aborde la mise en place du CEIP, ses réalisations, sa contribution au débat public et les travaux futurs nécessaires. Ce document, ainsi que l'évaluation indépendante<sup>2</sup> de la première année d'activité réalisée par le consortium AARC dans le cadre d'un projet TSI (*Technical Support Instrument*) de la Commission européenne devraient permettre aux autorités compétentes de prendre une décision quant à la suite du financement du CEIP.

---

<sup>1</sup> Par exemple note du 24/03/2022 relative au plan de relance et d'investissement ou note du 26/10/2022 relative au Comité d'étude sur les investissements publics

<sup>2</sup> AARC (2024). D5. Recommendations on Governance and Missions of the SCPI - Enhancing public investment management at federal and regional (Brussels) level, REFORM/SC2022/049

## 2. Mise en place du CEIP

Le Comité s'est réuni pour la première fois le 7 septembre 2023 pour commencer son travail, notamment ses modalités de fonctionnement, l'engagement du secrétariat et les premières orientations du programme de travail. Le Comité a adopté un **Règlement d'Ordre Intérieur** en septembre 2023, qui a été ensuite signé par le ministre des Finances, conformément à l'article 19/9 de l'arrête royal du 16 février 2023. Entre autres dispositions, ce Règlement d'Ordre Intérieur a prévu que les mandats du CEIP étaient non rémunérés.

Suite à une procédure de recrutement lancée par le Bureau fédéral du Plan, deux membres du secrétariat ont pris leur fonction fin août et mi-septembre 2023. Le secrétariat s'est renforcé temporairement de deux membres supplémentaires pour la période de mars 2024 à décembre 2024, au vu de la charge de travail anticipée.

### 3. Réalisations du CEIP : publications et événements

Depuis sa création en février 2023 et la nomination de ses membres en mai 2023, le CEIP a validé les recrutements de membres du secrétariat, a mis au point le programme de travail et fixé les priorités, a dirigé les premiers travaux de cadre de référence, et a orienté la préparation des premières publications et des premiers événements. Il s'est réuni à 14 reprises entre septembre 2023 et août 2024.

Depuis la mise en place du Comité et du secrétariat, quatre rapports ont été finalisés, deux autres sont en cours d'élaboration et prévus pour la fin de l'année 2024. Le Comité a également répondu à une demande d'avis du gouvernement fédéral au mois de mai. Du côté événements, un briefing de presse et une journée de conférence ont été organisées. A ce jour, le travail a été structuré en quatre grands axes : établissement d'un cadre de référence pour les travaux du CEIP, travail sur les bonnes pratiques de gestion de l'investissement public, travail sur l'état des lieux quantitatif de l'investissement public en Belgique et travail sur l'investissement public dans le cadre de la transition climatique.

#### 3.1. Cadre de référence pour les travaux du CEIP

- Période de travail : septembre 2023 – janvier 2024.
- État : clôturé.
- Délivrables : publication du rapport « Les investissements publics : définition et rôle - cadre de référence du CEIP » et briefing de presse (en ligne) le 25 janvier 2024.
- Suite : article de presse dans Trends.

Les premiers travaux du Comité et du Secrétariat ont été d'explorer la littérature existante sur l'investissement public en Belgique.

La nécessité d'une mise à plat de concepts - employés de manière équivoques dans la littérature scientifique et dans le langage médiatique ou politique – a émergé afin de dresser un cadre clair et cohérent aux différentes questions que le Comité est chargé d'examiner.

Il est également apparu que le mandat d'émettre des avis sur les questions d'investissement public afin d'assister les ministres requiert un compas normatif. Le Comité a dès lors cherché à adopter un cadre d'analyse normatif le plus apaisant possible, qui soit à la fois largement partagé en politique publique à l'échelle internationale, connu par le public cible, pertinent pour les enjeux actuels et applicable à la Belgique.

C'est à ces deux questions, la définition et le rôle des investissements publics, que le Comité offre une réponse dans la publication de son rapport « cadre de référence » :

- Définition : des conceptions plus ou moins larges co-existent pour la définition de l'investissement public. Le Comité distingue les investissements en fonction des différents types de capitaux (fixe, humain, social, naturel) et présente les différentes implications possibles du secteur public dans

l'investissements (formation brute de capital, transfert en capital, prise de participations, prêts, partenariats publics-privé ou encadrement par la régulation).

- Rôle : en adoptant, les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, auxquelles la Belgique s'est engagée, le Comité développe sa vision du rôle des investissements publics pour la vie en société. Cela est illustré pour trois dimensions qui recouvrent les ODDs. 1) Sociétale : impacts sur l'éducation, la santé, la mobilité, ou le fonctionnement des institutions. 2) Environnementale : défis environnementaux tels que le changement climatique ou l'érosion de la biodiversité. 3) Economique : contribution pour l'innovation et la productivité, pour le caractère vert de l'activité économique, les incidences sur le marché du travail et sur les inégalités.

Finalement, la présentation de ce premier rapport du CEIP face à la presse en janvier a demandé de clarifier le modus operandi du Comité en termes de communication. Un accord a été trouvé pour un support en termes de traduction des documents à titre gracieux par le SPF Economie et un support gracieux également pour les services de communication par le Bureau fédéral du Plan.

### **3.2. Bonnes pratiques de gestion de l'investissement public**

- Période de travail : octobre 2023 – septembre 2024.
- État : clôturé.
- Délivrables : publication du rapport « bonnes pratiques de gestion de l'investissement public » le 29 mai 2024, organisation d'une conférence nationale sur ces pratiques de gestion le même jour, réponse à une demande d'avis du gouvernement fédéral à propos d'un vademecum sur le traitement budgétaire des investissements publics en mai 2024 et publication d'un rapport de conclusions de la conférence.
- Suite : une centaine de participants à la conférence notamment, des fortes marques d'intérêt pour le sujet, un article de presse dans La Libre Belgique.

Cet axe de travail a mené à la réalisation de quatre livrables :

- Premièrement, un manuel de bonnes pratiques observées à l'international et le plus actionnable possible par les acteurs de terrain de l'investissement public, c'est-à-dire les collaborateurs des administrations et entreprises qui investissent, les autorités de support et de contrôle. Ce livrable rencontre la mission légale d) « recommander des outils méthodologiques et des procédures » explicitée au titre 1. Ce travail a été mené avec la collaboration du SPF BOSA et de l'Audit fédéral interne afin d'assurer la pertinence de ce manuel avec les outils existants et les capacités de support et de contrôle du niveau fédéral. La publication a eu lieu le 29 mai 2024.
- Deuxièmement, le Comité a organisé une conférence nationale sur la gestion des investissements publics le 29 mai 2024. Cette conférence a réuni les acteurs de l'investissement public des entités fédérales, régionales, communautaires et locales, ainsi que des entreprises publiques. Y étaient également présent : des représentants de la Commission européenne (DG REFORM, DG ECFIN), le FMI, des experts académiques et des experts de l'administration des Pays-Bas. Le premier objectif de l'événement était la présentation des pratiques identifiées et décrites dans le manuel susmentionné. Le second objectif était l'échange d'expertise entre acteurs étrangers, organisations

internationales et acteurs de l'investissement public en Belgique. Ce livrable rencontre la mission légale e) « inciter le dialogue technique entre entités » explicité au titre 1.

- Troisièmement, le gouvernement fédéral a sollicité le Comité pour une demande d'avis à propos du projet de vademecum sur le traitement budgétaire des investissements fédéraux. La demande a été reçue le 24 mai 2024 et le Comité a remis sa réponse le 24 juin 2024. Dans cette réponse, le Comité est notamment revenu sur le contenu du vademecum afin de s'assurer qu'il s'inspire des meilleures pratiques en termes de gestion des investissements publics.
- Quatrièmement, un document reprenant les principaux enseignements de la conférence nationale sur la gestion des investissements publics du 29 mai 2024 a été préparée. Ce document est à destination des participants, des invités qui n'ont pas pu y assister et du public. Huit enseignements saillants de la journée sont mis en avant dans ce document qui est publié en septembre 2024.

### **3.3. État des lieux quantitatif de l'investissement public en Belgique**

- Période de travail : décembre 2023 – juillet 2024.
- État : clôturé.
- Délivrable : publication du rapport « état des lieux de l'investissement public en Belgique 2024 » le 16 juillet 2024.
- Suite : le rapport a suscité beaucoup de commentaires dans l'actualité, avec notamment au moins 16 articles dans les journaux (e.a. dans l'Echo, de Tijd, La Libre Belgique, Le Soir, De Standaard, Trends, Knack, etc.). Le président du Comité a également été invité sur le plateau de Canal Z et Kanaal Z pour présenter les conclusions de ce rapport.

Cet axe de travail vise à donner un aperçu le plus complet et étayé possible des investissements publics en Belgique. Le travail a débouché sur la publication d'un rapport publié le 16 juillet 2024. La première partie de ce rapport décrit l'évolution des stocks de capitaux fixe, humain, social et naturel en Belgique depuis 1995. La seconde partie dresse le bilan des flux annuels d'investissements public (formation brute de capital fixe et aides à l'investissement) en Belgique. Dans la troisième partie les investissements publics (formation brute de capital fixe et aides à l'investissement) de la Belgique sont comparés à ceux de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la zone euro, par fonction du gouvernement. La dernière partie de ce rapport est orientée vers le futur et reprend les projections des perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan en termes d'investissement public. Ce rapport répond à la mission a) du Comité (« dresser un état des lieux thématique en matière d'investissement public et des programmes en cours en Belgique, ainsi que de sa position au regard des autres pays de la zone euro »). Il conclut avec une série de recommandations précises à destination des décideurs politiques.

### 3.4. L'investissement public dans le cadre de la transition climatique

- Période de travail : décembre 2023 – décembre 2024.
- État : en cours.
- Délivrable : publication de rapports sur les « investissements publics et la transition climatique en Belgique » et possible organisation d'événements à la sortie du dernier de ces rapports à l'automne 2024.

La transition climatique et l'atteinte des objectifs de neutralité climatique auxquels a souscrit la Belgique requièrent des investissements publics. Alors que différentes études au niveau européen et national en Belgique et à l'étranger sont conduites afin d'identifier les trajectoires de décarbonation, aucune administration belge n'a à ce jour une vision cohérente et relativement globale des besoins en investissement qu'elles sous-tendent. Un axe de travail est en cours, en collaboration avec la DG Environnement du SPF Santé, afin de parvenir à un chiffrage des investissements nécessaires à la transition climatique et à déterminer la possible part du secteur public dans ces investissements. Cet axe de travail répond également au volet « environnemental » de la mission légale b) du Comité (« identifier les besoins et les opportunités d'investissements publics, notamment dans le cadre de la double transition (écologique et numérique) »).

## 4. Contribution au débat public et collaborations

A côté des livrables tangibles, le CEIP a créé de l'impact dans le débat public et en termes de collaborations à propos des investissements publics au travers de ses travaux. Ci-dessous, nous explicitons les différentes manières à travers lesquelles le Comité estime avoir un impact plus intangible dans la rencontre de ses missions.

### 4.1. Participation au débat public

- Au cours de l'automne 2023, le Président a présenté le CEIP et les travaux envisagés à diverses reprises dans des instances clés de la politique économique belge. Notamment, une présentation au Conseil Central de l'Economie ou à la conférence du Conseil National de Productivité « L'importance des investissements publics pour stimuler la croissance de la productivité ».
- Participation du Président à la supervision et la relecture de l'article "Accelerating strategic investment in the European Union beyond 2026" de Demertzis, Pinkus et Ruer publié par le think tank Bruegel le 24 janvier 2024.
- Participation des membres du secrétariat à divers événements permettant de construire l'expertise du secrétariat et d'étayer son réseau. On pense notamment à la conférence "Strategische investeringen en de rol van publieke investeringsmaatschappijen" d'Itinera, à la présentation du rapport "European Climate Investment Deficit" de IACE, à la conférence sur le *green budgeting* co-organisée par la présidence belge de l'UE et la Commission Européenne, au séminaire sur les *spending reviews* organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Près de 20 articles de presse à propos du CEIP et de ses travaux au cours de l'année de travail (L'Echo, De Tijd, Trends, Knack, De Standaard, La Libre Belgique, Le Soir, etc.) ainsi qu'une intervention du président du CEIP sur Canal Z et Kanaal Z.

### 4.2. Collaborations

- Un protocole d'échange de données a été établi entre l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) et le Conseil Supérieur des Finances, afin de permettre au CEIP de traiter (sous certaines conditions) des données plus détaillées de comptes nationaux que celles que l'ICN rend publiques.
- Des échanges approfondis ont eu lieu avec BOSA et l'Audit fédéral interne à propos des bonnes pratiques de gestion de l'investissement public. La Cour des Comptes a également été invitée à participer aux travaux, chose qu'elle n'a préféré pas faire afin de ne pas amener de confusion entre pouvoirs législatifs et exécutifs.
- Des rencontres et discussions ont eu lieu avec Kit Van Gestel issu de l'administration de la Région flamande qui représente la Belgique dans des discussions techniques à propos des pratiques de gestion de l'investissement public à l'OCDE et au sein d'ECFIN à la

Commission européenne. Avec ce représentant, il a notamment été identifié le manque de coordination des entités belges dans ces discussions.

- Une collaboration étroite est mise en place avec le SPF Santé (DG Environnement) à propos de l'investissement public pour la transition environnementale.
- Des collaborations étroites avec différentes équipes au sein du Bureau fédéral du Plan ont lieu pour soutenir le travail du secrétariat. Par exemple, avec la Task Force Développement Durable ou l'équipe Énergie et Climat sur la réflexion de la mise à jour de modèles technico-économiques pour la transition.
- L'évènement autour des bonnes pratiques du 29 mai 2024 a été l'occasion du lancement de premiers dialogues techniques entre différentes entités intra-belges (fédéral, régions, communautés et pouvoirs locaux) et avec des organisations internationales (UE, OCDE, FMI, ...) qui étaient invités à prendre part à l'évènement.

## 5. Travaux futurs

Les travaux futurs du Comité doivent en premier lieu être dédiés à la poursuite des missions légales explicitées dans l'arrêté royal fondateur et pour lesquelles certains chantiers sont encore ouverts :

- L'investissement public dans le cadre de la **transition environnementale** est un sujet vaste. Le premier rapport du Comité à ce propos chiffrera l'ordre de grandeur des investissements publics à consentir dans la mitigation pour des scénarios d'émission de GES net zero à 2050. Il restera après ce travail d'autres domaines à creuser, notamment à propos de l'adaptation aux aléas climatiques, domaine pour lequel les travaux du CERAC sont suivis de près pour estimer les besoins en études supplémentaires ou en collaborations. Finalement, d'autres aspects de la transition environnementale au sens large (biodiversité, eau, etc.) méritent un intérêt accru.
- Une étude plus approfondie sur les enjeux, besoins et opportunités de la **transition digitale** pour l'investissement public sera opportune pour répondre au volet « digital » de la mission légale qui traite de l'investissement public dans le cadre de la double transition (environnementale et digitale). Une attention particulière peut être portée aux interdépendances de ces deux transitions.
- Au terme de sa première année de travail, le Comité n'aura pas encore eu l'opportunité de traiter de manière approfondie la mission légale qui traite de l'**évaluation des obstacles à la mise en œuvre** des investissements publics (mission légale « c »).
- La **mise à jour annuelle du rapport « état des lieux** de l'investissement public en Belgique », avec en particulier une mise à jour des données historiques et des projections d'investissements futurs. Dans ce rapport, un zoom thématique peut-être ajouté chaque année sur un enjeu crucial du moment.
- Des **rapports thématiques** peuvent être pertinents au-delà du focus sur la double transition environnementale et digitale. Par exemple, des études sur l'investissement public et la santé peuvent être particulièrement pertinents pour l'enjeu du vieillissement. Ou encore au sujet de l'éducation, de la défense, etc.
- Travail de recherche plus économique/économétrique sur l'**impact socio-économique différencié en fonction des secteurs d'investissement** afin de cibler mieux les programmes d'investissement (innovation, croissance économique, climat, biodiversité, emploi, inflation, pauvreté, santé, éducation).

Au-delà des missions légales confiées au CEIP, un développement européen et une réflexion extérieure posent la question d'une révision du mandat du CEIP.

D'abord, le **nouveau cadre européen de gouvernance économique** adopté en avril 2024 ajoute des éléments d'« investissements publics » à côté des volets budgétaire et réformes. Les investissements peuvent contribuer à l'extension de la période d'ajustement budgétaire, et doivent faire l'objet d'une évaluation par les États Membres avant d'être soumis à l'Union européenne. Il n'a pas encore été décidé quelles institutions en Belgique auraient la charge de l'évaluation de tels plans d'investissements, mais l'indépendance du CEIP et les compétences de son secrétariat et/ou du Bureau fédéral du Plan pourraient être mises à profit.

**L'évaluation indépendante du CEIP financée par la Commission Européenne** et effectuée par le bureau de consultance AARC Ltd. met en avant plusieurs modèles de développement institutionnel possibles pour le Comité d'étude sur les investissements publics. Ces développements possibles varient d'un rôle analytique et orienté recherche macroéconomique, à un rôle de support et de coordination opérationnelle des investissements fédéraux (« PIM Unit »), à un rôle de coordination interfédérale des stratégies et planifications des investissements, à un rôle de *strategic foresight* d'identification de risques et de lacunes de long terme en termes d'infrastructure.

## 6. Annexes

### 6.1. Nomination des membres du CEIP

L'**arrêté royal, daté du 24 mai 2023** concerne la **nomination des membres du CEIP**. Les huit membres sont les suivants :

« a) Sur proposition du Bureau fédéral du Plan :

M. Baudouin REGOUT, en tant que président du Comité d'étude sur les investissements publics ;

Mme Gina GENTIL ;

b) Sur proposition de la Banque nationale de Belgique : Mme. Martine DRUANT ;

c) Sur proposition du Ministre de l'Economie : Mme. Estelle CEULEMANS ;

d) Sur proposition du Ministre des Finances : M. Koen DEVOLDERE ;

e) Sur proposition de la Ministre du Climat : M. Vincent VAN STEENBERGHE ;

f) Sur proposition du Secrétaire d'État à la Digitalisation : M. Axel LEGAY ;

g) Sur proposition de la Secrétaire d'État au Budget : M. Tim HERMANS. »

L'**arrêté royal du 16 juin 2024** modifiant l'arrêté royal susmentionné nomme Mme. Florence LEPOIVRE comme membre en remplacement de Mme Estelle CEULEMANS ne pouvant plus exercer ses fonctions en raison d'une incompatibilité de fonctions.

### 6.2. Ressources humaines du secrétariat

Suite à la création du CEIP (AR 16/02/2023), une procédure de recrutement pour deux membres du secrétariat a été lancée par le Bureau fédéral du Plan. Les offres d'emploi ont été publiées le 23 mars 2023 et les candidatures reçues jusqu'au 14 avril 2023. Un total de 75 candidatures ont été reçues, parmi lesquelles 13 candidats ont été reçus en interview et deux candidats ont été engagés.

Il s'agit de Noémie Monnart et de Baudouin de Hemptinne qui ont respectivement pris leurs fonctions les 28 août 2023 et le 11 septembre 2023.

Le secrétariat a opéré sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2023, dernier jour de prestation de Noémie Monnart suite à sa démission le 18 décembre 2023. Cette démission, a donné lieu à une procédure de recrutement rapide pour la remplacer. Il a été choisi de faire appel aux candidats ayant réussi la procédure de recrutement du printemps 2023 étant donné qu'elle était encore récente.

C'est Thomas Greuse qui a pris ses fonctions le 18 janvier 2024 en remplacement de Noémie Monnart.

Étant donné le programme de travail de 2024 chargé envisagé par le Comité, notamment en raison de la mise en place tardive du secrétariat et de la disponibilité de moyens dans le budget étant resté non employé jusqu'à la fin de l'été 2023, il a été décidé de renforcer le secrétariat de deux membres supplémentaires jusque fin de l'année 2024.

Cette décision prise par le CEIP, validée par le Conseil de Direction et par l'Inspecteur des Finances du Bureau fédéral du Plan a mené à une procédure de recrutement pour deux fonctions à durée déterminée jusqu'au 31/12/2024. L'offre d'emploi a été publiée sur le site du Bureau fédéral du Plan le 18/01/2024 et clôturée le 5 février 2024 après la réception de 17 candidatures, dont 9 ont été invités en entretien et parmi lesquelles deux candidats ont été retenus.

Il s'agit de Philippine de Radiguès qui est entrée en fonction le 6 mars 2024 et de Matthew Van der Beeuren qui est entré en fonction le 18 mars 2024.

Récapitulatif des effectifs du secrétariat pour la première année de fonctionnement du CEIP :

- Mars à août 2023 : 0 ETP
- Septembre à décembre 2023 : 2 ETP
- Janvier 2023 : 1,5 ETP
- Février 2023 : 2 ETP
- Mars 2023 : 3,5 ETP
- A partir d'avril 2023 : 4 ETP

### 6.3. Ressources financières du CEIP

Depuis sa création, le CEIP a dépensé 132 729 euros lors de l'exercice 2023 et à ce jour, les estimations de dépenses pour 2024 s'élèvent à 343 471 euros. **Sur le budget total alloué au fonctionnement du CEIP pour 2022 à 2024, un solde positif d'approximativement 89 258 euros est attendu à la fin de l'exercice 2024.** Les détails de ces chiffres se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Budget SCPI	
2023	2024
<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
200.000,00 €	300.000,00 €
<b>Actual expenses</b>	<b>Projected expenses</b>
67.271,00 €	343.471,00 €
Staff Secretariat (2 FTE)	Staff Secretariat (2 FTE)
58.131,00 €	157.090,00 €
Overheads (15%)	Additional staff secretariat (2 FTE from march)
8.720,00 €	125.092,00 €
Refund interviewcommittee (Wouter VDW)	Overheads (15%)
420,00 €	42.327,00 €
	Organisation of conference 29th May 2024
	13.463,00 €
	Other current expenses
	5.499,00 €
<b>Balance</b>	<b>Balance</b>
132.729,00 €	- 43.471,00 €
<p><i>- Excess budget of 2023 may be used in 2024 as the total budget has been approved by Minister, Parliament and Inspector of Finance for the two years altogether.</i></p> <p><i>- Report of excessive budget to 2025 does not seem possible</i></p>	
	<b>Total available means</b>
	89.258,00 €

## 6.4. Support du TSI de la Commission européenne avec AARC

Le secrétariat a dirigé le volet fédéral du *Technical Support Instrument* « Enhancing Public Investment Management In Belgium At Federal And Regional (Brussels) Level » financé par la Commission européenne et remporté par le consortium AARC.

Suite à la constitution du secrétariat en septembre 2023, une quinzaine de réunions de coordinations ont été tenues entre le secrétariat et les consultants de AARC représentés principalement par Patrick Corrigan. Le président du Comité et le représentant de la DG Reform de la Commission européenne, Lazaros Dimitriadis, ont été des participants occasionnels à ces réunions, ainsi que des représentants des cabinets du ministre des Finances, du Secrétaire d'État au Budget et du Secrétaire d'État aux Investissements Stratégiques.

Le support offert par AARC a été surtout la première ébauche d'une revue de littérature et une synthèse des bonnes pratiques d'investissement public parmi les publications d'organisations internationales (le *Public Investment Management* en anglais). Un support a également été fourni sur des données technico-économiques à propos d'investissements spécifiques à la transition environnementale. Finalement, du support ponctuel sur d'autres questions techniques (comptabilité nationale), ou de communication (différents types de format de conférences) a notamment été apporté.

Ce support a pris fin en juillet 2024. En guise de clôture de leur support, le consortium AARC a effectué une évaluation indépendante externe de la première année d'activité du Comité. Cette évaluation est jointe à ce rapport d'activité, et fait écho à la demande d'évaluation externe en vue de décisions budgétaires quant à l'avenir du CEIP au-delà de 2024.

## 6.5. Liste des publications du CEIP à date

Les publications du CEIP sont disponibles en ligne sur le site web du [Conseil Supérieur des Finances](#) et sur le site web du [Bureau fédéral du Plan](#) :

- **Janvier 2024** : Les investissements publics : définition et rôle – Cadre de référence du Comité d'études sur les investissements publics ;
- **Mai 2024** : Bonnes pratiques de gestion des investissements publics ;
- **Juillet 2024** : État des lieux de l'investissement public en Belgique 2024 ;
- **Septembre 2024** : Principaux enseignements de la conférence nationale sur la gestion des investissements publics du 29 mai 2024 ;
- **Septembre 2024** : Rapport d'activité, septembre 2023 à septembre 2024.